

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
(articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT)

POPULATION ST-PANTALEON-DE-LARCHE : 5 128 habitants (art. L 2123-23 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE MENSUELLE (maximum autorisé)

Le montant de l'enveloppe mensuelle est calculé de la manière suivante :

↳ pour le Maire : $49\,326,29 \times 55\% : 12 = 2\,260,79 \text{ €/mois}$,

↳ pour les 6 adjoints : $49\,326,29 \times 22\% : 12 = 904,32 \text{ €} \times 6 = 5\,425,92 \text{ €/mois}$

Soit une enveloppe mensuelle maximum de 7 686,71 € (valeur janvier 2024)

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. MAIRE

Nom du bénéficiaire	Enveloppe globale	INDEMNITE DE FONCTION	
		Allouée en % de l'indice 1027	Montant brut mensuel
Alain LAPACHERIE	27,94 %	52,25 %	2 147,75 €

B. ADJOINTS AU MAIRE AVEC DÉLÉGATION (article L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Enveloppe globale	INDEMNITE DE FONCTION	
		Allouée en % de l'indice 1027	Montant brut mensuel
Dominique PAROUTOT, 1 ^{er} adjoint	9,41 %	17,60 %	723,45 €
Anne-Marie OUMEDJKANE, 2 ^{ème} adjointe	9,41 %	17,60 %	723,45 €
Michel CENDRA-TERRASSA, 3 ^{ème} adjoint	9,41 %	17,60 %	723,45 €
Martine JUGIE, 4 ^{ème} adjointe	9,41 %	17,60 %	723,45 €
Alain ISELIN, 5 ^{ème} adjoint	9,41 %	17,60 %	723,45 €
Marie-Paule TOURNADOUR, 6 ^{ème} adjointe	9,41 %	17,60 %	723,45 €
TOTAL	Env. 56,47 %	-	4 340,70 €

C. CONSEILLERS AVEC DÉLÉGATION (article L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Enveloppe globale	INDEMNITE DE FONCTION	
		Allouée en % de l'indice 1027	Montant brut mensuel
Denis LOUBRIAT, conseiller délégué	3,18 %	5,96 %	244,99 €
Elisabeth DEJEAN, conseillère déléguée	3,18 %	5,96 %	244,99 €
Nathalie BIGEAT-MARCOU, conseillère déléguée	3,18 %	5,96 %	244,99 €
Olivier BOUDY, conseiller délégué	3,18 %	5,96 %	244,99 €
TOTAL	Env. 12,74 %	-	979,96 €

TOTAL Maire + Adjointes + Délégués	Env. 97,16 %	-	7 468,41 €
---	---------------------	----------	-------------------